

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2021*

N°134/06/2021 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE DU MARCHÉ GARE

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2021.

Présents : 38

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Valérie CAURO

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Philippe BECADE, Jean-Pierre FOISSAC à Bernard BOUTON, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Marie-Agnès DETAILLEUR à Valérie CAURO, Mathieu PERGET à Daniel BORY, Quentin SUCAU à Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Stéphane GONZALEZ à Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL à Jacques ZAMUNER

Absent : 1

Madame, Monsieur Andréa CARO

Monsieur Axel de LABRIOLLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n° 26 du 25 février 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe du Marché Gare pour 2021,

Le budget supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2020, en section d'investissement et d'exploitation et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section d'exploitation.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple); document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2020, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le budget annexe du Marché Gare de la Ville de Montauban.

Ce projet de B.S repose sur les éléments suivants :

En section d'exploitation :

En recettes :

Les principales inscriptions nouvelles sont :

- Le résultat excédentaire 2020 d'exploitation d'un montant de 96 339.41 €
- La cession d'une parcelle de terrain dans l'enceinte du Marché Gare à la SCI DALEAM pour 135 000 € HT en complément des cessions déjà inscrites au Budget Primitif 2021.

En dépenses :

En dépenses réelles, les principales inscriptions nouvelles concernent un ajustement des charges d'entretien (bâtiments et matériel roulant) du site du Marché Gare pour 88 766.89 € et une inscription de 4 065 € HT pour la prise en charge de loyers non recouverts concernant un ancien occupant du Marché gare la société Midi Import Export Equitable suite à une liquidation judiciaire.

En section d'investissement :

En recettes :

Il s'agit principalement de l'inscription du résultat excédentaire 2020 d'investissement d'un montant de 541 450.22.

En dépenses :

Les dépenses réelles concernent des inscriptions d'équilibre de la section d'investissement, en travaux pour 655 082.23 € et en acquisition de matériels divers pour 5 000€.

A noter les inscriptions d'ordre budgétaire, en dépenses de la section d'exploitation et en recettes de la section d'investissement pour le même montant, d'un total de 142 422 €. Ces inscriptions correspondent :

- à la cession à la SCI DALEAM pour 135 000 €,
- à des provisions complémentaires à celles votées en 2018, 2019 et 2020 pour dépréciation des comptes de tiers, liées aux risques d'irrecouvrabilité de restes à recouvrer, pour un montant total de 5 222 € (coopérative SAGEF),
- à un ajustement des dotations aux amortissements pour 2 200 €.

A noter les inscriptions d'ordre budgétaire, en recettes de la section d'exploitation et en dépenses de la section d'investissement pour le même montant. Ces inscriptions correspondent à une reprise de provisions constituées en 2018, concernant la société Midi Import Export Equitable pour 4 064.48 €. Le total des restes à réaliser en dépenses à reporter en 2021 s'est élevé 19 725.51 €

Au final, le Budget Supplémentaire 2021 Annexe du Marché Gare présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE MARCHE GARE 2021

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	88 766,89	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	135 000,00
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 065,00			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150,00			
		Total Dépenses Réelles d'Exploitation		92 981,89	Total Recettes Réelles d'Exploitation		135 000,00
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	134 800,00	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 064,48
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 622,00			
		Total Dépenses Ordre d'Exploitation		142 422,00	Total Recettes Ordre d'Exploitation		4 064,48
	REPORTS	Résultat d'Exploitation Reporté		0,00	Résultat d'Exploitation Reporté		96 339,41
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		235 403,89	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		235 403,89	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00			
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	655 082,23			
		Total Dépenses Réelles Investissement		660 082,23	Total Recettes Réelles Investissement		0,00
	ORDRE	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 064,48	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	134 800,00
					040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 622,00
		Total Dépenses Ordre Investissement		4 064,48	Total Recettes Ordre Investissement		142 422,00
	REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent		19 725,51	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
		Résultat d'investissement reporté			Résultat d'investissement reporté		541 450,22
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		683 872,22	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		683 872,22	

TOTAL DEPENSES	919 276,11	TOTAL RECETTES	919 276,11
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le budget Annexe du Marché Gare 2021 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
Investissement	159 080,00	683 872,22	842 952,22
Exploitation	341 800,00	235 403,89	577 203,89
TOTAL	500 880,00	919 276,11	1 420 156,11

Considérant que le Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe du Marché Gare, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances du 14 juin 2021, il vous est demandé :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 – Annexe du Marché Gare, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR, 10 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

05 JUL. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

05 JUL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2021

Maire,
Axel de LABRIOLLE

